

# Stents coronaires *versus* endovasculaires : incohérence dans le tarif de remboursement ?



Roy P,1, Keirle M.1, Angel C.2, Toth K.1 <sup>1</sup>Service Pharmacie, Centre Chirurgical Marie-Lannelongue 2 : Plateau Technique de Cathétérisme, Centre Chirurgical Marie Lannelongue, 133, Avenue de la Résistance, 92350 Le Plessis-Robinson, France

### Introduction

Dans le cadre du Contrat de Bon Usage (CBU), le remboursement hors Groupe Homogène de Séjour des endoprothèses coronaires est conditionné par le respect des indications de la liste des produits et des prestations (LPPR).



L'objectif de cette étude est d'évaluer les indications hors LPPR des stents coronaires nus non résorbables dans notre centre sur un an. (Code LPPR 3142930)

#### Matériels & méthodes

Analyse des dossiers patients chez qui les poses de stents coronaires ont été déclarées hors indication LPPR. Revue des documents du marquage de la communauté européenne (CE), des fiches techniques et de la littérature scientifique. Entretien avec les médecins.

### Résultats

4% des stents coronaires nus (6/146) ont été posés hors indications LPPR

Indications	Justification	Nombre
Angioplastie de l'artère pulmonaire	En absence d'intervention chirurgicale envisageable	3
Angioplastie de la carotide interne intracrânienne	Les stents carotidiens sont de diamètre trop grand	1
Angioplastie endoluminale infra poplité	Absence de justification hormis financière	2

Le marquage CE des stents implantés (Abbott Multi-link ultra®, Biotronik Pro-kinetic II®, B.Braun Coroflex Blue® et Stentys®) est limité aux coronaires. Or, les mêmes fabricants proposent des gammes de stents ayant le marquage CE en périphérique (sauf B.Braun®) avec les caractéristiques identiques : même composition (en chrome-cobalt ou nitinol selon le fabricant), maillage comparable, diamètres et longueurs équivalents. Excepté la longueur du guide associé (en fonction de la cible, les tailles de guides coronaires peuvent suffire en périphérique).

#### Seule différence = Tarif de Remboursement :

520€ pour les stents coronaires (LLPR 3142930)

800€ pour les stents périphériques (LPPR 3183194)

## Conclusion

Dans notre centre, l'utilisation hors LPPR des endoprothèses coronaires est toujours au bénéfice de la santé du patient et justifiée dans les dossiers. Cette étude incite à proposer au Comité de Juste Prescription de revoir leurs recommandations de bon usage, et permettre ainsi de réaliser une économie non négligeable aux collectivités.

Conflits d'intérêt: aucun Contact: k.toth@ccml.fr